

MISE EN PLACE DE L'OUTPUT FLOOR (BÂLEIII-CRD VI-CRR3)



LE CONTEXTE

Dans le but de rendre le **système bancaire plus résilient**, le Comité de Bâle a publié la finalisation de sa proposition de réforme prudentielle Bâle3 en Décembre 2017 (travaux initiés en 2012) pour une mise en application à partir de 2025. Le texte recommande de revoir en profondeur les exigences réglementaires concernant les actifs pondérés en fonction des risques (RWA) et de mettre en place un **plancher de capital** (Output floor).

PRINCIPALES DATES

- Publication des textes par le Comité de Bâle le **7 Décembre 2017**
- Proposition de transposition de cette réforme par la Commission Européenne le **27 Octobre 2021**, via le règlement CRR3
- Mise en œuvre initialement prévue au 01/01/2023 puis **reportée en 2025** suite à la pandémie de COVID-19

DEFINITION DE L'OUTPUT FLOOR

L'output floor a pour objectif de **limiter le bénéfice que les banques pourraient tirer de l'utilisation des modèles internes**. Ce plancher a été fixé à 72,5 % du montant des risques pondérés calculés selon l'approche standard. Ainsi, selon ce plancher, le niveau de RWA les banques utilisant l'approche modèles internes sera égal au montant le plus élevé entre :

- RWA totaux calculés en utilisant les approches modèles internes ;
- et
- 72,5 % du total des RWA calculés en utilisant uniquement l'approche standard.



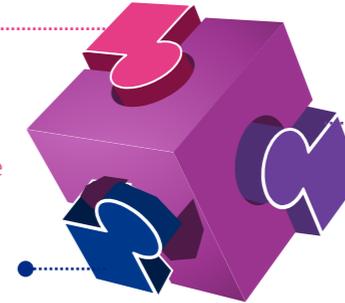
NOTRE INTERVENTION

Dans le cadre de l'application de l'output floor, **Beam Advisory** vous propose son assistance sur plusieurs types de chantier, notamment :

CHANTIER REGLEMENTAIRE
Maîtrise de la réglementation prudentielle et des exigences en matière de reporting

COORDINATION DU PROGRAMME / PMO

Animation workshops, suivi des plannings, mise en place de la gouvernance projet



CHANTIER IMPACTS OPÉRATIONNELS
Analyse comparative dans le cadre de la revue des modèles standard & interne
Mise en place des reporting réglementaires



LES IMPACTS

- Les impacts attendus du point de vue du régulateur sont une **réduction de la variabilité indésirable du calcul des RWA** par les banques (si usage de modèles internes) et une **meilleure comparabilité** entre établissements et entre pays au sein de l'UE.
- L'output floor représente une **contrainte forte pour les banques** utilisant les modèles internes. En effet, ces banques arrivent généralement à des niveaux de RWA bien inférieurs à 72% des risques calculés selon la méthode standard.



FINANCIER

- Augmentation des fonds propres
- Coûts de mise en œuvre d'une nouvelle réglementation (ex : nouveaux modèles dans les systèmes finance/risques)



OPÉRATIONNEL

- Evolution des processus de production au sein des équipes Risques & Finance
- Evolution des nouveaux modèles dans les systèmes finance/risques



STRATÉGIQUE

- Optimisation pour s'approcher le plus possible de cette limite de 72,5% : réflexion sur le maintien/suppression des modèles internes en fonction du gain en RWA, du coût de maintenance, de contraintes spécifiques...



L'IMPLEMENTATION

L'implémentation de l'output floor sera **progressive** :

- 2025** → 50% (les RWA calculés par les modèles internes devront être à minima égal à 50 % des RWA calculés par l'approche standard)
- 2026** → 55 %
- 2027** → 60 %
- 2028** → 65 %
- 2029** → 70 %
- 2030** → 72,5%

